

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 29 janvier 2025

Non aux augmentations de loyer dans les logements sociaux classés F et G !

L'année 2025 commence mal pour les locataires du parc social. Les bailleurs sociaux ont décidé d'augmenter les loyers de 3,36 % après des hausses similaires les années précédentes. En trois ans, ce sont près de 11 % d'augmentation subis alors que les services rendus sont de plus en plus mal assurés.

La Fédération CNL du Val-de-Marne condamne fermement ces hausses. Nous avons, systématiquement, voté contre toutes ces mesures précarisant encore plus le pouvoir d'achat des habitants, pressuré par les factures, les mutuelles et les assurances en hausses.

Pire, de nombreux locataires nous font part de leur colère de subir ces hausses alors qu'ils vivent dans des passoires énergétiques. Et sans aucune promesse d'amélioration de leur logement.

L'article 159 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets interdit toute hausse de loyer pour les logements de classe F ou G, pour les baux conclus, renouvelés ou tacitement reconduits un an après sa publication, c'est-à-dire à compter du 24 août 2022.

Il est également interdit de **réviser le loyer en cours de bail !**

Or, si la loi a prévu ce gel des loyers dans le privé, cette mesure ne s'applique pas dans le parc social où les passoires énergétiques sont, pourtant, nombreuses.

Dans le Val-de-Marne, environ 4,8 % des logements comportent une étiquette G, soit 37 603 logements.

Assez de prendre les habitants pour les vaches à lait des politiques libérales qui détruisent le service public du logement au profit de la spéculation et de la financiarisation sans aucune contrepartie pour permettre aux bailleurs d'entretenir leur patrimoine.

Nous demandons au gouvernement de prendre des mesures afin que les locataires résidant dans des logements sociaux énergivores puissent bénéficier d'un gel de leurs loyers.

Nous demandons aux bailleurs sociaux du département de ne pas augmenter les loyers des logements passoires !